

ARRÊTÉ N° 21/116 Permanent

CIRCULATION RÉGLEMENTATION
STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
ZONE BLEUE

Le Maire de CHAZAY D'AZERGUES,

- Vu les articles L 2122-27, L 2212-1, L 2213.1, 2213.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route, et notamment les articles R 415-10, L 411-1, R 411-25,
- Vu l'arrêté du 24 11 1967 modifié par l'arrêté du 26 07 1974 relatif à la signalisation routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifié par les textes subséquents,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et obligations des communes, des départements et des régions,
- Considérant qu'il convient de faciliter l'accès au commerce local et assurer la sécurité des usagers,
- Considérant qu'il convient de favoriser le stationnement des véhicules des administrés,

ARRÊTÉ

ART. 1 – L'arrêté municipal n° 05/125 P du 15 novembre 2005 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ART. 2 – Il est institué une zone de stationnement gratuit dite « zone bleue » active **de 7h00 à 19h00** du lundi au samedi.

Sa durée fixée à « 1 heure 30 maximum » est réglementée par l'usage d'un disque de contrôle placé en évidence derrière le pare-brise du véhicule automobile.

ART. 3 – Cette « zone bleue » est implantée :

- Place du Marché,
- Grande Rue (de la rue de Derrière la Ville jusqu'à la route de Villefranche),
- Rue de la Mairie (de la Route de Villefranche jusqu'à l'entrée du Parc de la Mairie).

ART. 4 - Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place.

ART. 5 - Le Chef de Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ART. 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Anse,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur Christophe DUMAS, Centre de Secours de Chazay d'Azergues,
- Département du Rhône – SVN - 282 Avenue des Charmilles 69400 GLEIZE
- DDT – STN - 282 Avenue des Charmilles 69400 GLEIZE

Fait à CHAZAY D'AZERGUES,
le 9 septembre 2021

Le Maire,


Pascale BAY

